

FORMALITÉS GÉNÉRALES

VOTRE SÉJOUR EN COLOMBIE

PASSEPORT, VISAS ET DOUANES

Les titulaires d'un passeport français peuvent entrer sans visa en Colombie et y séjourner pour une durée maximale de 90 jours, sur présentation d'un billet aller-retour.

Ce visa peut éventuellement, après paiement d'une taxe, être renouvelé auprès de la Direction des Étrangers (Dirección de Extranjería).

SANTÉ

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade ou les consulats généraux de France sur place.

La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les voyageurs en provenance du Brésil, de République Démocratique du Congo, d'Ouganda et d'Angola, ainsi que pour entrer dans les parcs nationaux colombiens.

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée, ainsi que rubéole-oreillons-rougeole (ROR) chez l'enfant.

La vaccination antituberculeuse est également souhaitable. En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.

La vaccination contre la rage peut également être souhaitable dans certains cas en fonction des conditions et lieux de séjour. Demander conseil à son médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter que les médicaments nécessaires ; ne jamais consommer des médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons).

LANGUE

L'espagnol est la langue officielle de la Colombie.

DÉCALAGE HORAIRE

Il y a 7h de décalage avec la France entre avril et octobre, 6h entre novembre et mars.

Au printemps et en été, quand il est 12h00 en France, il est 05h00 du matin en Colombie (-7h). En hiver, quand il est 12h00 en France, il est 06h00 du matin en Colombie (-6h).

ÉLECTRICITÉ

Vous aurez besoin d'un adaptateur

Prise: Type A / B - Voltage: 110 V - Fréquence: 60 Hz

MONNAIE

Peso Colombien

1 COP = 0,00023594155 €

1 € = 4 238,10 COP

POURBOIRES

En Colombie, les pourboires ne sont pas obligatoires mais ils feront toujours plaisir à vos guides et chauffeurs ainsi qu'au personnel des restaurants dans lesquels vous vous arrêterez.

SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre.

Nous vous recommandons :

de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »

de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance

d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a

d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour un appel d'urgence médicale ou sécuritaire : 123

Pour toutes urgences :

Ambassade de France en Colombie

Carrera 11, n° 93-12

Tel : +57 1 638 14 00

Permanence Tel + 57 1 638 15 64